

Indemnités Monos

Le montant du défraiement est calculé avant chaque période de séjours et n'est pas modifié en cours de période (y compris entre juillet et août).

L'indemnité des monos varie entre 40.- et 100.- par jour, celle des responsables entre 70.- et 140.- par jour. L'indemnité des civilistes et des aide-monos reste fixe.

Défraiement de base

	Défraiement de base	Dès la 4 ^e semaine MJSR	Dès la 10 ^e semaine MJSR
Aide-moniteur-trice	100.- / sem.		
Civiliste	Selon tarif convocation ZIVI		
Moniteur-trice	40.- / jrs	50.- / jrs	60.- / jrs
Co-responsable	55.- / jrs	65.- / jrs	75.- / jrs
Responsable	70.- / jrs	80.- / jrs	90.- / jrs

De plus, MJSR souhaite valoriser certains postes en camps :

- Conducteur désigné : + 5.- / jrs
- Responsable baignade (Base Pool + Module Lac), pour les séjours d'été avec activités aquatiques au programme et sans partenaires formés : + 5.- / jrs

Prime de formation (monos, (co)-responsables uniquement)

MJSR encourage et valorise la formation des moniteur-trices et des responsables.

Le montant n'est validé que sur remise des attestations **avant** le séjour.

- Chartocompatible (formation ou équivalence) : + 5.- / jrs
- Formation ESPAS (mono et/ou respo) : + 5.- / jrs
- Formation de Responsables FORJE : + 5.- / jrs
- Formation de Responsables MJSR : + 5.- / jrs
- 5 autres formations CEMEA ou d'autres organismes : +5.- / jrs

Prime early bird (monos, (co)-responsables uniquement)

MJSR valorise l'engagement des jeunes auprès de la jeunesse.

Pour toutes les personnes ayant déjà fait des camps MJSR et s'engageant avant le 1^{er} mars pour les camps d'été, MJSR offre une prime de +10.- / jrs sur les semaines de disponibilités annoncées.

Prime Centre Aéré (monos, (co)-responsables uniquement)

Les personnes s'engageant dans les Centres Aérés bénéficient d'une prime de +5.- / jrs.

Défraiements spéciaux (Pool, convoyages, jours fixes, ...)

L'indemnité prévue pour les personnes en Pool de secours sans être déclenché est de 20.-/jrs.

Les jours de départ sur les quais pour les personnes en Pool secours, les convoyages aller ou retour depuis une autre gare que Lausanne et Genève ainsi que les autres engagements journaliers sont indemnisés à hauteur de 50.-/jrs.

Aucune prime n'est applicable sur les défraiements spéciaux.